



Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'intégralité du produit des concessions funéraires sera affecté au budget communal.

Le budget communal pourra par une subvention abonder le budget du CCAS pour compenser le manque à gagner.

### **CONVENTION TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS À LOSCENCE**

Alexandra Poilblanc a signé un prêt à usage sur plusieurs parcelles situées à Loscence en novembre 2012. Elle demande que Thomas Romagny, qui travaille avec elle, soit également désigné sur la convention. Certaines parcelles seront également ajoutées.

Liste des parcelles concernées :

Maupas, la May, Béjourde : section F n° 226, 229, 236, 242, 247, 246, 248, 255, 256, 260, 266, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 282, 289, 294, 303, 330, 332, 337, 339, 341, 343, 347, 354, 366, 371, 556, 451 et 452  
L'Halle, les Ronins : section A n° 1060, 21 et 818

Marc Monaci fait remarquer que de nouvelles parcelles seront mises à disposition à Alexandra Poilblanc alors qu'elle est une élue municipale. Même si le pâturage permet d'entretenir et de nettoyer les espaces ouverts et la forêt, la pose de clôture limite les autres activités dont la chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), décide de mettre à disposition de Mme Alexandra Poilblanc et M. Thomas Romagny les terrains ci dessus désignés suivant les mêmes conditions qu'en 2012 : mise à disposition gratuite et libre d'accès à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Pour les parcelles ajoutées à partir de 2020 c'est-à-dire les parcelles cadastrées F 330, 332, 556 et A21 et 818, les parcs devront être libres d'accès et non électrifiés à partir du 15 septembre.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT TECHNIQUE (EX CED)**

Des travaux de rénovation du bâtiment des services techniques sont nécessaires. Un estimatif a été réalisé par Carapace Habitat. Le montant des travaux est estimé à 82 050 € HT. Les frais de maîtrise d'œuvre sont estimés à 8 205 € HT (10%). => Total : 90 255 € HT

Le Conseil approuve le programme de travaux et sollicite une subvention auprès du Département au titre des projets de cohérence territoriale à hauteur de 30 %.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DRAYES DU VERCORS**

L'édition des Drayes du Vercors se déroulera le 20 juin 2020. L'association les Drayes du Vercors demande une subvention exceptionnelle de 400 euros car elle souhaite proposer une animation musicale pour poursuivre la journée des Drayes et ainsi marquer la fête de la musique.

Subvention accordée à l'unanimité.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE AU SIEAV**

Depuis mai 2017, une convention de mise à disposition du personnel technique lie la Commune et le SIEAV. Elle arrive à expiration le 30 avril 2020.

Le Conseil décide de la renouveler pour une période de 3 ans sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire CAP du Centre de Gestion de la Drôme.

### **TRANSFERT PISCINE**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « piscine » relève des attributions de compétence de l'intercommunalité. La mise en œuvre de ce transfert sera progressivement mis en place à compter de l'année 2020. Afin d'en assurer le bon fonctionnement et puisque que la commune dispose des

compétence en interne, il est convenu que les agents techniques municipaux continueront d'en assurer l'entretien courant. Pour l'année 2020- phase de transition, le suivi administratif du personnel saisonnier et de la régie seront assurés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition du bien et des équipements de la piscine entre la commune et la communauté des communes Royans-Vercors (CCRV). Cette mise à disposition sera formalisée par la signature d'un procès-verbal de mise à disposition de biens.'
- accepte la délégation de gestion technique entre la commune et la CCRV à compter de 2020.
- accepte pour l'année 2020 une délégation de gestion administrative afin que la Commune assure le recrutement des saisonniers (maîtres nageurs et caissières) et la gestion de la régie (vote des tarifs, suivi administratif et financier).
- accepte le transfert des contrats de fournitures (eau, électricité, téléphone) , d'entretien et de maintenance à la CCRV.

#### **MOTION DE SOUTIEN AU COLLEGE SPORT NATURE**

Les délégués des parents d'élèves et l'équipe pédagogique du collège Sport Nature sollicitent le soutien de la commune de la Chapelle en Vercors et des autres communes du Vercors drômois pour obtenir plus d'heures et de moyens (perte de 24 h Heures Postes HP).

Nous sommes conscients que pour absorber cette perte d'heure, des postes seront fractionnés, les groupes en sciences et mathématiques seront supprimés ainsi que des accompagnements personnalisés. Il sera difficile pour les enseignants de travailler dans de bonnes conditions.

Nous sommes un petit village avec un atout : le collège Sport Nature avec un internat qui est le plus gros employeur de notre territoire. Nous voulons donc que notre collège reste attractif au niveau de l'accueil et de la réussite des élèves.

Nous sommes prêts à soutenir l'équipe pédagogique et les délégués de parents dans leur démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité , apporte son soutien à l'équipe pédagogique et aux délégués de parents et vote la motion.

#### **APPROBATION DU PROJET AGES ET VIE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 octobre 2019, le Conseil municipal a donné son accord pour la vente des parcelles AI 481 et AI 251 situés impasse du Collège à la société Ages et Vie au tarif de 30 euros par m<sup>2</sup>.

La société Ages et Vie a transmis le projet d'implantation des 4 logements. Monsieur le maire présente le plan de masse et le plan en coupe des deux bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'implantation des 4 logements Ages et Vie sur les parcelles AI 481 et 251 suivant le plan de masse et de coupe transmis. Il accepte de vendre les terrains AI 481 et AI 251 au prix de 30 euros le m<sup>2</sup> à la société Ages et Vie.

#### **DIVERS**

- Constitution du bureau de vote du 15 mars 2020 : 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

- Bernard Breyton signale l'absence de stores à l'Office de Tourisme. Ils sont en commande.

- Marc Monaci : Un arrêté de stationnement réservé VSL-taxi et véhicule partagé (financement VercorSoleil et réservation gérée par l'Office de tourisme) doit être pris pour réserver deux places de stationnement devant la halle (sauf jeudi matin et samedi matin en été lors du marché)

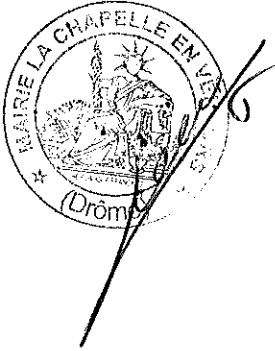
- Daniel Audeyer : présentation aux élus le 19/02 des orientations générales en vue de la révision de la charte du PNRV et de la mise en place du PLUI. Cette réunion a permis de recenser les projets de la commune (évolution démographique, constructions à venir, activités économiques).

- René Blanc propose de poser des photos sous la halle.

- Yolande Van Huffelen rappelle qu'à l'issue de la commission cadre de vie, les horaires de l'extinction de l'éclairage public sont d'octobre à mai de 23h30 à 5h30 et de juin à septembre de minuit à 5h00. Il y a une erreur dans le précédent compte rendu Dans les faits, les horaires ne sont pas toujours respectés. En informer le SDED pour mise en oeuvre.

Fin du conseil à 21h00

Le Maire



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the text "Le secrétaire".